

C.P.D.P. – L.G.V. – P.A.C.A.

1, boulevard Dugommier

13001 Marseille

Objet : « Contribution Ecrite »

Nice le, **13 Juin 2005**

A Monsieur le Président de la Commission Particulière du Débat Public

Monsieur le Président,

L'APPIM (Association des Partenaires pour la Promotion Industrielle Méditerranée), qui représente aujourd'hui une centaine d'entreprises (50 % du chiffre d'affaire du secteur, et un peu plus de 11000 salariés), petites et grandes du secteur industriel du département des Alpes Maritimes et de Monaco, souhaite par la présente vous exprimer un Grand **OUI** consensuel pour la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Côte d'Azur.

Pourquoi notre engagement dans ce projet :

La LGV Côte d'Azur

Outil Indispensable de notre Développement, Durable, et Economique,

Et pour que les Azuréens voient l'Avenir en BLEU

OUI A LA LGV COTE D'AZUR EN 2015

1. Les Déplacements

Nos entreprises sont pour l'essentiel tournées vers une industrie à forte valeur ajoutée. Elles sont performantes dans les domaines d'excellence les plus pointus, notamment les pôles Information et Télécommunications, Santé et « Sciences du Vivant » et développent une activité qui dépend beaucoup des échanges avec les autres régions françaises, européennes et internationales.

La LGV Côte d'Azur doit donc avant tout améliorer les déplacements entre la Côte d'Azur et les autres régions françaises et européennes.

Cette liaison permettra de développer nos échanges avec le Nord de la France et de l'Europe, ainsi qu'avec l'Italie et l'Espagne.

2. La complémentarité avec les autres modes de transport

En captant une partie du trafic aérien, la LGV peut également permettre à l'aéroport de développer ses liaisons internationales, essentielles pour notre économie.

En particulier, pour la liaison majeure Nice-Paris, un temps de parcours en TGV de l'ordre de 3h30 est indispensable pour que le TGV soit compétitif par rapport à l'avion.

Par ailleurs, notre département est confronté à des difficultés croissantes de circulation. Pour favoriser l'usage des transports en commun, **il est nécessaire que la LGV Côte d'Azur soit connectée aux autres modes de transports.**

Une connexion avec la future gare multimodale St Augustin paraît notamment essentielle car elle permettrait de relier le TGV aux TER, au tramway, au bus et à l'avion.

3. L'Environnement

Le secteur industriel ne jouissant pas toujours et souvent à tort de la meilleure image environnementale, nous soutenons un projet cohérent avec une politique de développement durable.

En contribuant à la réduction de la pollution atmosphérique, le projet LGV présente en effet des avantages indéniables en matière d'environnement.

De plus, il est nécessaire que le projet préserve notre cadre de vie qui fait la réputation de notre département. **Ainsi, il nous paraît indispensable de privilégier au maximum les passages en tunnel.**

4. Les Délais et les Coûts

L'ensemble des acteurs des Alpes Maritimes s'accordent sur ces différentes priorités ainsi que sur l'échéance de mise en service de cette ligne : 2015.

La LGV Côte d'Azur est en effet prioritaire puisque cette infrastructure est, par rapport aux autres LGV françaises en projet, celle qui apporte le gain de voyageurs le plus important, d'après les études de Réseau Ferré de France.

Aussi, pour permettre des délais de réalisation courts, il est impératif de retenir les solutions les plus réalistes en termes de coût et de privilégier un montage financier « public-privé ».

Espérant que nos remarques et commentaires soient pris en compte, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Bernard KLEYNHOFF
Président de l'A.P.P.I.M.